



APPEL D'OFFRE POUR RELATIF A LA LIAISON INTERNET DE LA CES

Numéro : AO/2006/02

La **Confédération Européenne des Syndicats** (CES) souhaite renouveler son contrat Télécom portant sur la connexion internet.

Les pré requis sont les suivants:

- La bande passante allouée doit être d'un minimum de 2048 Kbps symétrique.
- Le range IP alloué doit comporter un minimum de 64 adresses fixes.
- La CES dispose d'un routeur QUIDWAY AR 28-31 dont la gestion devra être assurée par le fournisseur d'accès. Alternativement, le fournisseur doit proposer un routeur dont il prendra en charge la gestion.
- Le contrat aura une durée d'un an à compter de la mise en place.
- Des demandes de précisions techniques peuvent être adressées par écrit à dflasse@etuc.org

Publication et conditions de l'appel d'offre

Le délai de réception des offres est fixé au **30 septembre 2006**.

Dans un souci de confidentialité, l'envoi de l'offre devra être effectué sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire comme indiqué ci-après la mention « **appel d'offres – à ne pas ouvrir par le service du courrier** ». Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide des bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

Une commission de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles sera composée. Un ou plusieurs membres de cette commission paraphent les enveloppes prouvant la date et l'heure de l'envoi de chaque offre. Les membres de la commission signent le procès-verbal des offres reçues, qui identifie les offres conformes et qui motive les rejets pour non-conformité au regard des modalités de dépôt.

Ensuite un comité d'évaluation composé de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles, évalue les réponses à l'appel d'offre qui ont été identifiées comme conformes. Un procès-verbal d'évaluation et de classement des demandes de participation sera établi, daté et signé par tous les membres du comité d'évaluation. Il sera conservé aux fins de référence ultérieure.

Ce procès verbal comportera :

1. Le nom et l'adresse du pouvoir adjudicateur, l'objet et la valeur du marché ;
2. Le nom des candidats exclus et les motifs de leur rejet ;
3. Le nom des candidats retenus pour examen et la justification de leur choix ;
4. Le nom du candidat proposé et la justification de ce choix au regard des critères de sélection ou d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur prendra ensuite sa décision.

Tous les candidats doivent envoyer leur offre par lettre recommandée ou par remise en main propre à l'attention de :

CES

Damien Flasse

Numéro : AO/2006/02

Bd du roi Albert II n° 5

1210 Bruxelles.

Pour les demandes transmises par recommandée, le cachet de la poste fera foi de la date d'expédition.

Pour les demandes transmises par service de courrier privé et les demandes remises en main propre, un reçu, signé par le service Courrier de la Confédération Européenne des Syndicats et portant le cachet de la date du dernier jour de présentation ou d'une date antérieure fera office d'accusé de réception (l'heure limite de dépôt est toujours fixé à 16 heures).

L'ensemble des entreprises ayant déposé une offre dans les délais recevront un courrier les informant des résultats du comité d'évaluation.